

V.L.  
Gazette du Québec

## La reprise du débat constitutionnel

4

# Une perspective plutôt inconfortable pour M. Bourassa

par Claude RYAN

Interrogé dimanche au réseau Télé-média, M. Robert Bourassa a implicitement confirmé les rumeurs voulant qu'il soit question de rouvrir au cours des prochaines semaines le dossier de la révision constitutionnelle, fermé depuis l'échec de la conférence de Victoria en juin 1971. Au journaliste Jean Pelletier qui l'interrogeait à ce sujet, M. Bourassa n'a pas voulu dire qu'il y aurait effectivement reprise des négociations. La manière dont il a accueilli la question et reporté la réponse à plus tard laissait néanmoins entendre qu'il se prépare quelque chose et que l'échéance pourrait être plus rapprochée qu'on ne le pense.

Dans l'hypothèse où l'on rouvrirait le dossier constitutionnel, Ottawa insisterait sans doute pour qu'on reprenne la discussion au point où la laissa la conférence de Victoria. Il serait donc de nouveau question des droits politiques, des droits linguistiques, de la Cour suprême et surtout de la formule d'amendement et du rapatriement de la constitution. Autant de questions sur lesquelles il faudra faire le point bientôt si l'actualité confirme les rumeurs que ce fait que multiplier l'échec des conversations entre MM. Pelletier et L'Allier au sujet des communications.

Mais il ne suffira pas de tenter d'entrevoir ce que devrait idéalement être la position du Québec sur chacun des grands thèmes de la prochaine négociation. Il faut aussi chercher à entrevoir quel sera le rapport réel des forces au moment où les onze partenaires se retrouveront ensemble. Or, à première vue, M. Bourassa ne semble pas devoir être en position de force. D'où l'extrême prudence avec laquelle il devra manoeuvrer dès maintenant.

## La situation idéale pour le Québec

Si bizarre que cela puisse sembler, le Québec, dans la mesure où il veut obtenir des concessions fondamentales, est mieux placé pour négocier lorsqu'il doit transiger à Ottawa avec un gouvernement dirigé par un pre-

mier ministre originaire d'une province autre que le Québec.

Depuis un quart de siècle, le Québec a dû transiger avec quatre premiers ministres canadiens: Louis Saint-Laurent, John Diefenbaker, Lester Pearson et Pierre Elliott Trudeau. Pour des raisons diverses, MM. Saint-Laurent et Trudeau adoptèrent généralement une ligne assez intransigeante avec le Québec, tandis qu'il fut possible d'obtenir de MM. Diefenbaker et Pearson des concessions importantes qui permirent, dans un certain nombre de secteurs, de déboucher sur

des solutions acceptables au Québec.

Il serait ridicule de soutenir que MM. Pearson et Diefenbaker comprenaient mieux le Québec que MM. Saint-Laurent et Trudeau: c'est évidemment le contraire qui est vrai. Il est permis de penser, néanmoins, qu'ils purent aborder certains dossiers ouverts par le Québec avec plus de liberté, et cela pour deux raisons principales. D'abord, ni M. Pearson, ni M. Diefenbaker ne venaient eux-mêmes de la province de Québec: ils ne pouvaient, par conséquent, être suspects de complaisance héréditaire envers la province qu'une bonne partie de l'opinion anglophone considère encore comme "l'enfant gâté" de la Confédération. De plus, MM. Pearson et Diefenbaker étaient tous deux anglophones unilingues; aucun n'avait, en dehors des milieux partisans, de contacts directs au Québec. On eut, en conséquence, l'impression que MM. Pearson et Diefenbaker (celui-ci du moins au début de son règne), se sentant incertains vis-à-vis du Québec et voyant la gravité des défis qui montaient en provenance de cette province, éprouvèrent le besoin de se mettre à l'écoute et de chercher des compromis là où le mécontentement se manifestait le plus fort.

Le premier geste significatif en direction de l'"opting out" remonte à M. Diefenbaker: ce fut l'accord sur les subventions aux universités, signé par MM. Paul Sauvé et Donald Fleming. Ce précédent devint servir de point d'appui à maints autres arrangements qui, sous M. Pearson, vinrent élargir la portée de l'"opting out". En matière de régime d'assurance-

hospitalisation, d'assistance sociale, de régime de retraite, un début de statut particulier ne comportant aucun privilège indu commença à prendre forme pour le Québec. La décennie qui alla de 1958 à 1968 fut ainsi, du point de vue des aspirations constitutionnelles et politiques du Québec, la plus fructueuse depuis la dernière guerre mondiale.

Le Québec n'avait, par contre, rien obtenu de significatif sous la longue (neuf ans) administration de M. Saint-Laurent, si ce n'est le célèbre arrangement au sujet de la double taxation des profits de sociétés, que M. Duplessis arracha à Ottawa à la pointe du revolver. Il en aura été de même, du moins jusqu'à ce jour, du règne de M. Trudeau. Peu après son arrivée au pouvoir, celui-ci confirma que le gouvernement central était résolu à ne pas élargir davantage le recours au droit de retrait facultatif. Autant il s'est évertué depuis sept ans à obtenir que les francophones jouissent d'une égalité plurielle au plan fédéral, au-

tant il s'est montré ombrageux et intraitable chaque fois qu'il a été question de la moindre revendication québécoise qui pouvait avoir l'air de modifier à l'avantage du Québec l'équilibre constitutionnel.

Cette attitude répond sans doute chez M. Trudeau à une conviction profonde qui va de pair avec l'idée très symétrique qu'il se faisait au début de la nécessaire égalité des parties dans la fédération canadienne. A tort ou à raison, on a l'impression que, lorsqu'elle est défendue par un premier ministre fédéral originaire du Québec, elle s'accompagne d'une raideur doctrinale plus grande.

On notera aussi que, pendant la période qui s'avéra la plus fructueuse pour l'avancement des thèses québécoises, des partis opposés se trouverent généralement au pouvoir à Ottawa et à Québec: M. Saint-Laurent était "rouge" tandis que M. Duplessis était "bleu", M. Lesage était "rouge" tandis que M. Diefenbaker était "bleu". Il ne faut pas exagérer ce trait: des gains importants furent obtenus pendant que régnaient en même temps à Québec et à Ottawa des "bleus" (Diefenbaker et Duples-



PRESS CLIPPINGS COUPURES DE JOURNAUX

Name of Publication

Nom de la publication

Date

sis) ou des "rouges" (Pearson et Lesage). C'est néanmoins un fait historique assez net que, depuis le deuxième conflit mondial, le Québec a semblé moins bien placé pour faire prévaloir ses points de vue quand il devait faire face à Ottawa à un interlocuteur principal originaire du Québec.

**La position de M. Bourassa**

Lorsque le premier ministre fédéral vient du Québec, il peut soutenir à juste titre que lui aussi parle au nom du Québec, puisqu'il y a reçu son mandat et y trouve ses appuis les plus solides. Lorsqu'au surplus, il milite dans le même parti que le premier ministre du Québec, il peut penser avec beaucoup de justification que le premier porte-parole du Québec, c'est lui et non son homologue québécois dans toutes les grandes questions qui embrassent le bien général de la fédération et les aspirations les plus profondes de ses concitoyens. Lorsqu'enfin, à plusieurs égards, le premier ministre fédéral a une personnalité politique plus complète, plus forte, plus imposante pour tout dire, que son collègue québécois, cela ne saurait être oublié dans la perspective d'un affrontement possible entre les deux hommes ou, si l'on préfère, entre les deux fonctions et les deux pouvoirs.

M. Jacques-Yvan Morin affirmait hier matin au réseau Télémedia que, s'il doit y avoir négociation constitu-

tionnelle en bonne et due forme, le Québec, vu les circonstances actuelles, risquerait de se retrouver dans la position de faiblesse où se vit coince M. Godbout pendant la dernière guerre mondiale. Il faut faire la part de la partisanerie dans ces propos. A la lumière des éléments évoqués plus haut, ils contiennent toutefois une bonne part de vérité.

Si l'on ajoute à cela que, personnellement, M. Bourassa n'a jamais manifesté une sollicitude particulière pour les questions constitutionnelles et est plutôt porté aux conversations privées qu'aux affrontements publics, il y a risque évident qu'au stade privé des entretiens, il ne se laisse entraîner à faire des concessions qui pourraient, si elles devaient être poussées jusqu'au bout, coûter cher au Québec ou encore, si elles étaient reniées par la suite (comme certains de ses collègues des autres provinces crurent que cela se produisit à Victoria en 1971) entacher gravement sa crédibilité et celle de sa province.

règne, d'une formule de modification et le rapatriement de la constitution canadienne, M. Bourassa ne saurait se cantonner dans une attitude purement négative. Il le pourrait d'autant moins que, tout compte fait, la formule d'amendement mise au point à Victoria en 1971 était la moins insatisfaisante de toutes celles qui ont été mises au jour jusqu'à maintenant.

Mais les avantages que le Québec retirera d'un rapatriement de l'AANB sont si limités, tout compte fait, et l'impression de confirmation qui se dégagera de pareille démarche à l'appui du régime constitutionnel actuel sera si forte par ailleurs, que le Québec a tout intérêt à faire payer d'un certain prix son acquiescement à une mesure qui vise surtout à flatter l'orgueil national du Canada anglais et la fierté du gouvernement central. Ce prix ne saurait être illimité. Il devra rester raisonnable et réaliste. Il sera néanmoins essentiel, si l'on veut rapatrier la constitution, que l'on fournisse en même temps au Québec la preuve qu'il n'a pas parlé pour rien quand il demanda une révision constitutionnelle en 1967.

Chaque fois que le Québec a remporté dans le passé des gains significatifs au plan constitutionnel ou fiscal, ceux-ci furent obtenus grâce à une opinion quasi unanime qui s'était formée au sein de l'Assemblée nationale

et, par-delà l'enceinte parlementaire, parmi les corps intermédiaires. Vu les clivages d'opinion qui se sont produits ces dernières années et la radicalisation accrue des options dont nous sommes témoins, il sera plus difficile aujourd'hui de réaliser cet accord qui fit naguère la force des premiers ministres québécois aux conférences constitutionnelles. Il incombera néanmoins à M. Bourassa, dont la sensibilité à cet égard demeure plus vive que celle de son homologue fédéral, de faire en sorte que la prochaine ronde de négociations ne se déroule pas seulement entre libéraux fédéraux et provinciaux mais entre le gouvernement central et un gouvernement québécois résolu à parler et agir au nom de tout un peuple. Il incombera de même aux forces d'opposition de s'élever au-dessus de leurs intérêts partisans pour appuyer dans cette perspective toute demande du gouvernement qui, sans nécessairement rejoindre leur programme respectif, tendra vers un renforcement raisonnable de la situation du Québec à l'intérieur du tout canadien.

**L'impossible négativisme**

Devant l'intérêt évident que déploie M. Trudeau pour l'adoption sous son